

GESTION DE CHANTIER EN ARCHITECTURE ET ARCHITECTURE INTERIEUR

Un chantier est à la fois le lieu où l'on construit, et la réalisation même de la construction projetée, dans un délai donné. Il est limité dans le temps et dans l'espace, et sera pratiquement toujours différent des chantiers précédents. Il faut donc chaque fois repenser le problème de son organisation. • La mission, consiste à prévoir toutes les procédures qui vont optimiser le travail et faciliter le bon déroulement des opérations relatives notamment à la définition, à l'organisation et au suivi des chantiers.

4.1 COURS DU SOIR GESTION DE CHANTIER (CAS)

CAS (*Certificate of Advanced Studies*) 8 crédits ECTS :

4.1.1 Durée de la formation

- 10 soirées
- 1 soirée par semaine de 18h30 à 21h30
-

4.1.2 Contenu du cours

- Missions et prestations de l'architecte
- Intervenants et définition des objectifs
- Communications, planifications
- Avant projet, Estimations des coûts
- Projet, Demande d'autorisation
- Appels d'offres, Adjudications
- Préparation et gestion de chantier
- Contrôle des coûts et facturations
- Remise de chantier et achèvement

4.1.3 Modalités d'inscription

- Pré requis

- Certificat en architecture intérieur, CFC / Bachelor du bâtiment, ou formation jugée équivalente.
- inscriptions selon calendrier académique.

4.1.4 Frais

- CHF 1'050.- paiement en 2 x CHF 525.-
- Matériel personnel non compris

4.1.5 Modules supplémentaires

Il est possible de suivre 2 modules supplémentaires en conception assistée par ordinateur CAO/DAO.

- Module 1 : acquisition de techniques de représentation 2D (8 Cours)
- Module 2 : acquisition de techniques de représentation 3D (8 Cours)

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Le présent document tient lieu de contrat

1 Généralités M. Mme. Mlle.

Nom / prénom

.....

Nationalité

.....

Date de naissance

.....

Adresse

.....

Ville

.....

Téléphone

.....

Mobile

.....

E-mail

.....

2 Section de préférence (cocher d'une croix)

COURS PREPARATOIRE

(1'390.-Fr x 3 mois)

NIVEAU BACHELOR :

Architecture Architecture d'intérieur Design
(1'190.- par mois x 36 mois, 3 années de formation)

NIVEAU BACHELOR EN COURS D'EMPLOI :

Architecture Architecture d'intérieur Design
(500.- par mois x 36 mois, 3 années de formation)

NIVEAU MASTER :

Architecture Architecture d'intérieur Design
(1'285.- x 12 mois)

COURS DU SOIR Architecture d'intérieur

(350.- par mois x 18 mois, 2 années de formation)

COURS DU SAMEDI Design (CAS - 1 année / DAS - 2 années)

(450.- par mois x 8 ou 16 mois, - 2 modules par année)

COURS CAO/DAO

(900.- par module de 8 cours) - 2 modules possibles, phase 1-2D / phase 2-3D

COURS GESTION DE CHANTIER

(1'050.- le module de 10 cours) -

3 Calendrier

L'enseignement est donné d'octobre et se terminant en juin/juillet.

4 Durée de l'inscription

L'inscription s'entend pour l'entier de la formation (module).

5 Annulation d'inscription

Une annulation d'inscription doit être effectuée auprès de la direction, une semaine avant le début de cours. Le montant du module est dû dans sa totalité même si l'étudiant cesse de se rendre à ses cours avant la fin de du module.

Remboursement des écolages : après le début des cours, aucun remboursement ne sera consenti.

6 Paiement

Le 1^{er} paiement de l' écolages (CH 525.-) doit intervenir avant le début du cours. En cas de non paiement, l'étudiant ne peut intégrer le cours.

7 Participation

L'Ecole exige une fréquentation régulière des cours par les étudiant(e)s. L'étudiant(e) est considéré(e) en échec avec une participation aux cours inférieure à 90%. Toute absence non motivée et non justifiée par écrit est sanctionnée. La Direction peut accorder des congés à titre exceptionnel. Ils doivent faire l'objet d'une demande écrite préalable.

La Direction peut accorder une interruption de fréquentation des cours particulier, suite à une demande écrite et motivée de l'étudiant(e).

8 Frais

Les frais de matériel pédagogique, de déplacement, d'hébergement, etc., ne sont pas compris dans l'écolage. Le présent document tient lieu de contrat. Le(la) représentant(e) légal(e) de l'étudiant ou l'étudiante adulte déclare avoir pris connaissance du formulaire d'inscription et des tarifs des cours et les accepte.

Date et signature.....